

Déclaration de la FSU, de la FNEC FP FO, de L'UNSA éducation, du SGEN-CFDT et de la CGT éducation au CSA du jeudi 30 novembre 2023.

Le président de la République a annoncé que les enseignants seront formés « hors du temps de présence devant élèves ». L'objectif du ministère est d'atteindre 30% de formations hors face à face pédagogique au 1er semestre 2023-2024, 50% au 2ème semestre et 100% à la rentrée 2024. Le ministre de l'Education Nationale a également indiqué vouloir encore augmenter les formations hybrides, alors qu'elles représentent déjà 20% des formations, et « faire évoluer les formats en prévoyant des formations sécables » (bonjour la formation mardi de 9h30 à 10h30 et mercredi de 14h à 16h). Ces mesures sont purement et simplement une augmentation du temps de travail des enseignants. Pourtant, ce temps n'est pas extensible : après la multiplication et l'intensification de leurs tâches, après les deux heures supplémentaires annualisées obligatoires, après les missions supplémentaires du pacte enseignant, ils travaillent déjà beaucoup, ils travaillent déjà trop pour pouvoir travailler bien.

Ces consignes s'étendent déjà à d'autres personnels. Ainsi, les CPE de l'académie de Normandie sont convoqués le mercredi 6 décembre de 13h30 à 15h30 pour une formation à distance. Les formations pour les dispositifs très enrichissants pour les élèves que sont Collège ou Lycée au Cinéma sont également programmées le mercredi après-midi, privant bon nombre de collègues d'une formation préalable pourtant nécessaire à l'exploitation pédagogique. Pour la plupart des personnels, le mercredi après-midi n'est pas un temps de service. Comme pour les enseignants, la plupart du temps, il leur sera impossible de récupérer ces heures ou d'être rémunérés pour ce temps de travail supplémentaire. De ce fait, cette formation hors temps de travail aggrave leur situation alors que de nombreux collègues sont fatigués, à bout, et certains en burn-out !

Par ailleurs, au moment où on tente d'imposer aux enseignants des formations en plus de leur temps de service, certains au rectorat tentent de maquiller comme une « formation », sur temps de service, des moments de convivialité financés par l'académie de Normandie.

Nous le rappelons ici : la formation continue sur le temps de travail est un droit. Un droit pour les personnels, mais aussi un droit pour les élèves, parce qu'une enseignante ou un enseignant en formation, ce ne sont pas des heures perdues pour les élèves, ce sont de meilleures heures gagnées pour eux, qui seront encadrés par des professionnels formés aux enjeux et aux défis actuels du système éducatif.

La FSU, la FNEC FP FO, L'UNSA éducation, le SGEN CFDT et la CGT éducation revendiquent le droit à une formation continue choisie sur le temps de travail.